

**COMPTE RENDU BUREAU COMMUNAUTAIRE DELIBERATIF
D'ORNE LORRAINE CONFLUENCES**

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix novembre à dix-huit heures, le Bureau Communautaire d'Orne Lorraine Confluences s'est réuni à l'effet d'examiner les différentes questions inscrites à l'ordre du jour, la convocation ayant été transmise le 3 novembre 2020.

Etaient présents : Mesdames GUIRLINGER, RIGGI et Messieurs RITZ, LOMBARD, VALENCE, FORTUNAT, LAMORLETTE, BERG, BROGI, DANTE, MAFFEI, MANGIN, HYPOLITE.

Était absent avec pouvoir : Madame BEAUGNON donne pouvoir à Monsieur RITZ.

Etaient absents : Messieurs CORZANI et TONIOLO

Secrétaire de séance : Didier VALENCE

Le compte rendu de la séance du 6 Octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

2020.BC.013 – SUBVENTION CLUB DE RUGBY

Depuis septembre 2020, le club de rugby, dont le siège social se trouve à Giraumont, a repris du service en inscrivant une équipe sénior et une équipe jeune en championnat régional. Cette nouvelle équipe de dirigeants a le souhait de promouvoir le rugby sur notre territoire en développant la formation des jeunes dans les écoles, collèges et tisser des liens constructifs avec le club professionnel de Metz.

Les coûts engendrés pour faire fonctionner ce club de rugby sont très élevés car il y a peu d'équipes à proximité et les équipements restent onéreux. Cette association ne remplit pas pour le moment tous les critères pour obtenir une subvention OLC mais une réflexion est néanmoins engagée pour valoriser ce seul club de rugby de notre territoire en 2021.

En attendant et pour permettre à ce club de fonctionner sur la fin de l'année 2020, il est proposé au Bureau Communautaire d'octroyer une subvention « coup de cœur » de 500€.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Décide** d'octroyer une subvention « coup de cœur » d'un montant de 500 € au club de rugby.

2020.BC.014 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES ATELIERS JULES VERNE

Les ateliers Jules Verne est une toute jeune association de Valleroy créée en octobre 2020. Cette association à but non lucratif utilise la création photographique comme vecteur de partages et d'échanges intergénérationnels, humains, culturels. Toutes les actions menées seront bénévoles. L'association s'est donné plusieurs objectifs :

- Enseigner la photographie aux débutants et confirmés afin d'acquérir des compétences techniques et une meilleure connaissance du monde qui nous entoure,
- Découvrir et valoriser le patrimoine bâti et naturel du territoire,
- Animer des spectacles sous forme de « shooting photos » interactifs et intergénérationnels dans divers lieux de vie du territoire comme les Ehpad, les centres sociaux culturels, les écoles, les collectivités etc,
- Participer à des manifestations locales notamment au profit d'œuvres caritatives.

L'association construit actuellement un projet qui aura lieu sur 2020-2021 : « Les enfants du nouveau monde et le voleur de temps ». Des prises de vues, des expositions et des animations intergénérationnelles seront organisées, dans les écoles, les Ehpad, éventuellement les centres sociaux culturels et les collectivités sur tout le territoire d'Orne Lorraine Confluences. Des enfants seront à la fois modèles et photographes. Les shootings extérieurs et intérieurs seront suivis d'une exposition photos et vidéos, notamment dans les lieux où se sont déroulés les prises de vues.

Ce projet vise deux objectifs :

- Créer des liens, notamment intergénérationnels, entre les habitants du territoire,
 - Faire (re)découvrir et faire connaître les richesses du territoire aux photographes et aux habitants.
- L'association venant à peine d'être créée, le budget prévisionnel de ce projet n'est pas encore finalisé.

A travers la photographie, l'association Les ateliers Jules Verne contribue à la valorisation du territoire d'Orne Lorraine Confluences, de son patrimoine naturel et bâti. Elle le fait connaître auprès de ses habitants qui auront ainsi une image positive de leur bassin de vie et un sentiment d'appartenance. Outre cette mise en avant du territoire et de ses richesses, l'association est très attachée au vivre ensemble et à la création de liens intergénérationnels entre les habitants du territoire. Cette philosophie se décline dans le projet « Les enfants du nouveau monde et le voleur de temps ».

Aussi, il est demandé au bureau communautaire de se prononcer sur l'attribution d'une subvention « coup de cœur » de 500 € à l'association Les ateliers de Jules Verne pour son projet « Les enfants du nouveau monde et le voleur de temps ».

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Décide** d'octroyer une subvention « coup de cœur » d'un montant de 500 € à l'association Les Ateliers Jules Verne.

2020.BC.015 – RENOUELEMENT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LA VILLE DE JARNY

- **Vu** la loi n°84-53 du du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 61 et suivants relatifs à la mise à disposition ;
- **Vu** le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
- **Vu** l'accord du fonctionnaire donné en date du 19 octobre 2020 ;
- **Vu** l'information portée à l'assemblée délibérante de la collectivité d'origine ;

Considérant qu'afin de mener à bien ses missions, la Communautés de Communes a souhaité recourir aux services d'une Cheffe du Pôle culture et patrimoine, qu'un agent de la Commune Jarny satisfaisait au poste de par son expérience professionnelle, qu'il a été prévu de recourir aux services de cet agent par l'intermédiaire d'une mise à disposition de la Commune de Jarny à la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences ;

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Autorise** le Président à passer une convention de mise à disposition d'une Cheffe du Pôle culture et patrimoine entre la Commune de Jarny et la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences ;

-- **Précise** que la période de mise à disposition se fera du 1^{er} décembre 2020 au 31 novembre 2023 ;

-- **Précise** que cette mise à disposition se fera dans les conditions prévues par la convention jointe en annexe de la présente délibération ;

-- **Dit** que cette mise à disposition se fait à titre onéreux et que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2020.

2020.BC.016 - CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA DISPONIBILITE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Afin d'augmenter les plages de disponibilité des Sapeurs-Pompiers Volontaires et ainsi consolider les secours de proximité, le SDIS 54 propose la mise en place d'une convention de partenariat prévoyant la prise en charge par l'association Les Francas de Meurthe et Moselle durant l'accueil périscolaire sur la commune de Jarny des enfants des Sapeurs-Pompiers Volontaires en intervention et se trouvant dans l'impossibilité de récupérer ceux-ci pendant les plages horaires de midi et du soir.

Ainsi, elle permettra une prise en charge exceptionnelle des enfants scolarisés, dans les écoles maternelles et primaires de Jarny, lorsque leurs parents seront alertés pour une mission de secours entre 11h30 et 13h30, et entre 16h30 et 18h30 (horaires adaptés aux différentes écoles) les jours de classes.

La présente convention, conclue pour l'année scolaire 2020-2021 et renouvelable par tacite reconduction, a donc pour but de soutenir l'engagement pour le volontariat, en permettant aux Sapeurs-Pompiers Volontaires de Jarny de se rendre disponibles de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h30, durant lesquelles la garde de leurs enfants les contraint à une indisponibilité.

Il est donc proposé au Bureau Communautaire de valider cette convention de partenariat relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires et d'autoriser le Président à la signer ainsi que les avenants éventuels.

Pour information, une convention identique a été signée avec Carrefours Jeunesse et les communes de Moineville, Hatrize et Valleroy en 2018.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Valide** cette convention de partenariat relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires,

-- **Autorise** le Président ou un Vice-Président à la signer ainsi que les avenants éventuels.

AUBOUE, le 12 Novembre 2020.

Le Président,
Luc RITZ

A circular blue stamp with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE LA MOSELLE" is visible. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Luc RITZ".